ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Marchands ambulants

Question écrite n° 46911

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat de bien vouloir lui preciser si un reglement municipal des foires et marches peut legalement contenir une disposition prevoyant un droit de priorite au profit des commercants sedentaires pour occuper les emplacements du domaine public situes devant leurs commerces ; les commercants non sedentaires etant en droit d'occuper d'autres emplacements (ou les emplacements non demandes par les commercants sedentaires).

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46911
Rubrique : Foires et marches
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 17